

Résolution présentée par la délégation de l'Iraq

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Lutte contre l'extrémisme religieux
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	que diverses attaques liées à l'extrémisme religieux ont eu lieu dans une multitude de pays ces dernières années, dont la France, le Canada, le Nigeria, l'Iraq et qu'au moins 25'673 personnes dans le monde sont décédées en raison d'attaques terroristes en 2016,
Saluant	la création du Bureau de lutte contre le terrorisme et des différents services affiliés le 15 juin 2017, suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/291,
Soulignant	que la multiplicité confessionnelle de l'Iraq et les tensions liées à cette diversité ont déjà rendu le pays victime d'organisations terroristes telles que l'État islamique, incitant celui-ci à s'intéresser de plus près aux problèmes d'ordre religieux et aux idées extrémistes liées,
Constatant	qu'il a été relevé en mai 2018 par le Centre d'Analyse du Terrorisme que 1620 individus français, ainsi que de nombreux autres étrangers, ont des liens avec le Djihad, élevant les problèmes causés par cette organisation à l'échelle internationale,
Affirmant	que bien que le fondamentalisme islamique soit aujourd'hui au coeur de l'actualité, l'extrémisme religieux concerne toutes les confessions, et donc toutes les organisations sociales liées,
Déplorant	que l'extrémisme religieux se développe suivant le contexte social et ne provenant pas forcément des idées premières des individus,
Convaincue	qu'un meilleur encadrement doit être proposé aux personnes susceptibles de concevoir des idées fondamentalistes et qu'une meilleure coordination de la lutte contre l'extrémisme à l'échelle internationale permettrait de mieux en définir les causes et en prévenir les conséquences,
Décide	de créer une unité de lutte contre l'extrémisme religieux au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme financée par l'ONU ; <ul style="list-style-type: none">- que cette unité collaborerait activement avec INTERPOL afin d'identifier au plus vite les personnes à risque ;- que cette unité comporterait un organe réunissant des experts en religion de différentes confessions, dans le but d'établir une distinction claire entre ce qui relève de l'extrémisme et ce qui est de l'ordre des pratiques religieuses raisonnables ;- de la mise sur pied d'une section spécialisée dans la régulation de la propagande extrémiste et d'une autre privilégiant la prévention en encourageant la mise en place de campagnes de sensibilisation, ainsi que l'accompagnement des personnes radicalisées, notamment en promouvant la création de centres déradicalisation.

Le texte français fait foi